

Cat'Danser



CATHY OCHOA

DRUSENHEIM

Reprise des cours

Le 7 septembre 2021

Professeur **Diplômé d'Etat**, en Modern'Jazz
Diplôme fédéral, professeur Handidanse,
option déficients auditifs, grade 1, langue des signes

Cours de comédie musicale à Haguenau EST SIDE STORY
Informations sur www.estsidestory.net

Les Mardis : au GABION

16H35 à 17h15 :	cours 4-6 ans	Kids « Arc en ciel »
17H15 à 18h00 :	cours 7-9 ans	Modern'jazz « Liberté »
18H00 à 19h00 :	cours 10-13 ans	Modern'jazz « l'eau »
19H00 à 20h15 :	cours Avancés Ados /Adultes	Modern'jazz « Le feu »

TARIFS : Inscription Annuelle : 26 € pour 1 élève
39 € pour 2 élèves (sœur ou frère ou mère)

Cours kids	Septembre	15 €	puis	45 €	par trimestre
Cours 45 mn	Septembre	22 €	puis	66 €	par trimestre
Cours 1 h	Septembre	26 €	puis	78 €	par trimestre
Cours 1h15	Septembre	30 €	puis	90 €	par trimestre

A partir d'octobre, une remise de 18 € pour les cours de danse Modern'jazz, est appliquée sur le tarif trimestriel, dès la deuxième personne de la même famille (frères ou soeurs ou mère).

LES DOCUMENTS (cf. art.6 du règlement intérieur.) SONT A REMETTRE AU PROFESSEUR LORS DU PREMIER COURS

**Fiche d'inscription / le dépôt des versements (4 chèques) pour l'année complète à l'ordre de L'ACAL.
Les chèques vacances sont également acceptés**

**POUR TOUS LES ELEVES SE REFERER AU REGLEMENT INTERIEUR.
LA TRANCHE D'AGE EST A RESPECTER ET LES PLACES SONT LIMITEES.**

- A l'issue du mois de septembre, le professeur pourra en fonction du niveau de l'élève, effectuer un changement de groupe, ce qui pourra impliquer un changement de tarif trimestriel.
- Pour toute question administrative : merci de contacter l'ACAL au 03.88.53.77.40 ou par mail acal@poleculturel-drusenheim.fr

Cathy Ochoa cours sur Herrlisheim, Haguenau et Saverne
Tél : 06 70 03 16 67
Mail : danse.ochoa@gmail.com Site : www.catdanser.com

REGLEMENT INTERIEUR

COURS DE DANSE

Catherine OCHOA , Professeur de Danse Diplômé d'Etat (siret : 39854805700098)

Diplôme fédéral Handi-Danse option déficients auditifs

mail : danse.choa@gmail.com site : www.catdanser.com

ART 1 LE REGLEMENT INTERIEUR:

Procéder à une inscription vaut acceptation du présent règlement intérieur, d'un élève majeur ou des parents d'un élève mineur.

ART 2 FONCTIONNEMENT :

Les cours sont dispensés par Cathy, professeur de danse, diplômée d'Etat, qui a suivi une formation dans les domaines de la technique de la danse, de l'histoire de la danse, de la pédagogie, de la musique, de l'anatomie, de la physiologie et de la kinésiologie. Cette formation lui permet de dispenser des cours à des élèves dès l'âge de quatre ans, dans le plus grand respect du développement corporel de l'enfant.

Les cours débutent à partir de septembre et se termine en juin (Pas de cours pendant les vacances scolaires et les jours fériés,sauf exception si préparation de spectacle.

En cas de spectacle, les heures de répétitions supplémentaires seront considérées comme des heures de cours, dans ce cas, l'année pourrait se terminer avant fin juin.

Les parents prendront en charge les frais de costumes qui sont calculés au plus juste.

Pour la rentrée il est nécessaire de respecter les âges indiqués.

A l'issue du mois de septembre, Cathy pourra selon le niveau de l'élève effectuer un changement de groupe, une régularisation de tarifs pourra être demandée (ex passage d'un cours de 45mn à un cours d'1h...)

Pour toutes questions Cathy n'est disponible qu'avant le 1^{er} cours et après le dernier cours de la journée ou par téléphone ou sms.

ART 3 RESPONSABILITE :

Cathy dispose d'une assurance professionnelle.

Chaque élève doit disposer d'une assurance personnelle couvrant l'activité de danse.

Les parents doivent s'assurer de la présence du professeur avant de laisser leur enfant.

Les parents doivent faire respecter le silence dans les couloirs dans l'attente de la séance de leur enfant.

Les parents doivent accompagner leur enfant aux toilettes avant les cours, le professeur ne pouvant pas amener les enfants au détriment d'un groupe.

La responsabilité du professeur ne peut pas être engagée en dehors des créneaux horaires des cours suivis par l'élève.

Les affaires personnelles des élèves restent sous leur responsabilité, en cas de vol la responsabilité de Cathy ne peut pas être engagée.

ART 4 COMPORTEMENT ET TENUE :

Pour des raisons pédagogiques, chaque groupe a son propre thème mentionné à coté du niveau de l'élève.

Un collant, avec ou sans pied, un legging de couleur noir, gris seront acceptés. Pour le haut, tunique, brassière, débardeur, pourront être déclinés dans le thème du groupe.

Les cheveux devront obligatoirement être attachés(queue de cheval, chignon ...).

Seules les chaussures adaptées à la danse sont acceptées (chaussettes et pieds-nus autorisées)

L'usage des téléphones portables est strictement interdit. (Ils doivent être rangés, en mode silencieux, dans le sac de l'élève).

Le professeur se réserve le droit d'exclure tout élève qui perturberait trop le cours, par son indiscipline, son manque de travail ou des bavardages incessants.

Un mail sera adressé aux parents, sinon à l'élève majeur pour signaler l'exclusion de l'élève.

En cas de fièvre, l'élève sera refusé du cours de danse.

ART 5 DROIT A L'IMAGE :

Sauf avis contraire , Cathy peut utiliser les photographies et films faits sur lesquels figure l'élève dans le cadre de ses cours de danse et/ou spectacles en vue d'une diffusion sur le site internet de Cathy ,sa page FaceBook ou dans la presse.

ART 6 MODALITES ET PAIEMENTS DES COURS :

Lors de l'inscription, veuillez fournir :

Un certificat médical de non contre indication à la danse.

La fiche d'inscription administrative qui devra être approuvés et signée.

Le dépôt des versements libellés au nom de l'ACAL est demandé pour l'année complète.

Le professeur se réserve le droit de valider ou non la ré-inscription d'un ancien élève.

Une facture pourra être établie pour bénéficier des avantages de vos Comites d'Entreprises, dès règlement des cours

Les chèques seront encaissés : - **début septembre pour l'inscription annuelle fixe + le mois de septembre**

- **début octobre pour le 1er trimestre - début janvier pour le 2e trimestre - début avril pour le 3e trimestre**

(à noter qu'il peut y avoir un décalage selon l'évolution sanitaire en cours d'année.)

Pour les nouveaux élèves, 2 cours d'essais gratuits si l'élève n'adhère pas au cours, (mais seront facturés en cas d'inscription définitive.)

Pour une question de sécurité il sera demandé d'inscrire le nom, prénom et numéro de téléphone lors du premier cours.

Des facilités de paiements sont possibles sur demande. En cas d'impayés Cathy peut refuser l'entrée du cours à l'élève, jusqu'à régularisation.

Cathy se réserve le droit de substituer un intervenant pendant l'année artistique.

Cathy se réserve le droit de fermer un cours si le nombre d'élèves est insuffisant.

6. POUR TOUTE QUESTION ADMINISTRATIVE : merci de contacter :

l'ACAL au 03.88.53.77.40 ou par mail : ACAL@poleculturel-drusenheim@.fr

FICHE D'INSCRIPTION 2021/2022 DANSE MODERN'JAZZ

4-6 ans : de 16h35 à 17h15 Kids	15 € pour septembre puis 45 € par trimestre	
7-9 ans : de 17h15 à 18h Modern' jazz	22 € pour septembre puis 66 € par trimestre	
10-13 ans : de 18h à 19h Modern' jazz	26 € pour septembre puis 78 € par trimestre	
Intermédiaire/avancé : de 19h à 20h15 Modern' jazz	30 € pour septembre puis 90 € par trimestre	

Frais d'inscription annuelle 26 € pour 1 élève / 39 € pour 2 élèves (d'une même famille ..frère, sœur, mère)

A partir du mois d'octobre, une remise de 18 € est appliquée sur le tarif trimestriel Modern' jazz à partir de la 2^{ème} personne d'une même famille (frère, sœur, mère).

Certificat médical (obligatoire)

REGLEMENT : Espèces Chèque (à l'ordre de l'ACAL)

Chèque 1 : ins + sept _____ € Chèque 2 : 1^{er} trim _____ €
 Chèque 3 : 2^e tim _____ € Chèque 3 : 3^e trim _____ €

les quatre chèques où le règlement en espèces sont à donner à l'inscription

1 - RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Nom : _____ Prénom : _____ Sexe : M F

Né(e) le : ___/___/_____ à : _____ Nationalité : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Localité : _____

Tél privé : ___/___/___/___/___ Tél portable : ___/___/___/___/___

E-mail (obligatoire) : _____

Toutes communications et informations seront diffusées uniquement via l'adresse mail

2 - PERSONNES A CONTACTER EN CAS D'URGENCE

1) Nom & prénom : _____ Tél : _____
 2) Nom & prénom : _____ Tél : _____
 3) Nom & prénom : _____ Tél : _____



3 - AUTORISATION DE SOINS SUR MINEUR ET SUITE A DONNER

Je, soussigné (e) _____ représentant légal de _____ autorise par la présente, le responsable de la section encadrant mon enfant à prendre toutes les dispositions nécessaires visant à préserver la bonne santé du mineur

- Lors des entraînements
- Lors des activités diverses (Compétitions, Spectacles et autres)

N° de sécurité sociale : _____

Nom et n° de Mutuelle : _____

Recommandations particulières : _____

4 - DROIT A L'IMAGE

Je, soussigné (e) _____ représentant légal de _____ autorise par la présente, l'association à diffuser la (les) photographie (s) sur lesquelles je figure ou figure mon enfant, dans la presse, ainsi que la mise en ligne à la disposition de toute personne qui viendra se connecter sur le site internet.

Cette autorisation pourra être révoquée à tout moment par courrier ou par mail adressé au responsable de la section ou à l'association.

La (les) photographie(s) ne sera(ont) ni communiquée(s) à d'autres personnes, ni vendue(s), ni utilisée(s) à d'autres usages sauf sponsors et fournisseurs de tenues.

La présente autorisation est personnelle et inaccessible.

Conformément à la loi, le libre accès aux données photographiques qui me concernent ou qui concernent mon enfant est garanti. Je pourrai donc à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et je dispose du droit de retrait de cette photographie si je le juge utile.

Fait à : _____, le _____

Signature de la personne ou du représentant légal

Toute inscription incomplète sera refusée

Protocole sanitaire COVID-19 - ESPACE « LE GABION »

Si vous présentez des symptômes du COVID-19 (fièvre, toux, nez qui coule, perte de goût et/ou d'odorat), isolez-vous à votre domicile et contactez votre médecin.

1. Accès au bâtiment

- **Port du masque** obligatoire pour les personnes de plus de 11 ans, à l'exception du temps de pratique sportive.
- L'**entrée** se fait par la porte principale. La **sortie** se fait comme suit : salle omnisport : porte arrière de la salle, salle de musculation : arrière de la salle, près de l'infirmier, dojo : sortie de secours dans le couloir des vestiaires du dojo), salles festive et danse : porte principale.
- Les pratiquants doivent respecter des **files de circulation** en sens unique.
- Les **portes intérieures** sont maintenues ouvertes afin de limiter les contacts.
- Les **pratiquants adultes** accèdent au bâtiment uniquement au moment de leur créneau.
- Les **pratiquants enfants** sont accueillis par l'encadrant dans le sas où les distances devront être respectées. Le groupe se rend ensuite dans la salle sous la responsabilité de l'encadrant. Les accompagnants adultes restent à l'extérieur où ils respectent également les distances. Les horaires d'arrivée et de départ fixés par l'association doivent impérativement être respectés.
- **Maintien des mesures-barrières**, en particulier lavage/désinfection des mains à l'entrée du bâtiment et distances entre personnes.
- L'association doit tenir, pour chaque cours ou créneau, une **liste nominative** des présents, avec adresse et contact téléphonique.
- Un/e « **responsable COVID-19** » doit être nommé/e au sein de chaque association et ses coordonnées doivent être indiquées à la mairie.
- Les **gradins** ne sont accessibles que lors des manifestations sportives. Les spectateurs doivent respecter le marquage (point vert) sauf les groupes constitués (famille) qui peuvent s'installer côte-à-côte.

2. Sanitaires

- L'**accès aux vestiaires** est autorisé dans la limite du nombre de personnes affiché sur la porte de chaque vestiaire. Le port du masque y est obligatoire pour les personnes de plus de 11 ans. Les usagers doivent respecter le marquage et les distanciations.
- L'utilisation d'une **douche** sur deux est autorisée à condition de respecter la distanciation.
- L'usage des **sèche-cheveux** est interdit.
- Une personne désignée **désinfecte, avant et après le créneau, les équipements communs de la salle**, y compris le tatami pour le dojo (produit + balai microfibre). La bonne réalisation de ce nettoyage doit être notée dans le tableau de contrôle affiché dans chaque salle.
- **Un WC dames et un WC hommes** sont accessibles dans le couloir sportif et un WC mixte dans le couloir de la salle de danse. Des lingettes sont mises à disposition afin que **chaque personne procède à une désinfection** (poignées de portes, lunette WC et bouton poussoir de la chasse d'eau) **avant et après chaque utilisation**. Les lingettes doivent être jetées à la poubelle. Lavage des mains obligatoire.

Je soussigné/e m'engage à respecter strictement ce protocole ainsi que les consignes spécifiques à mon activité.

Nom et Prénom du pratiquant : Tél :

Adresse/CP/Ville :

Date et signature du pratiquant ou de son représentant légal, précédée de la mention « lu et approuvé » :

Date et signature du responsable de créneau, précédée de la mention « lu et approuvé » :